



Angers, le 23 novembre 2022

Angers – La collectivité prend acte de la suspension de l'aide publique au développement destinée au Mali et interrompt, temporairement, son action de coopération

La Diplomatie française a estimé, face à l'attitude de la junte malienne qui s'est alliée avec la milice russe Wagner, que les conditions ne sont plus réunies pour la poursuite des projets d'aide publique au développement en raison, notamment, du fort risque de détournement de ces derniers. La France entend néanmoins maintenir son aide d'urgence et son action humanitaire.

« Le gouvernement provisoire malien exigeant le départ de toutes les activités menées par les ONG opérant au Mali, sur financement ou avec l'appui matériel et technique de la France, y compris dans le domaine humanitaire, la collectivité a dû se plier aux exigences des deux Etats : malien et français. Cette décision s'imposant à toutes les collectivités territoriales, nous n'avons donc plus aucune base légale pour continuer une coopération dans l'état actuel des choses », explique Benoît Pilet, Adjoint et Vice-Président en charge de l'Europe et de l'International et par ailleurs Président du groupe Sahel au sein de Cités Unies France.

La Ville d'Angers, qui entretient des liens historiques avec le Mali et plus particulièrement avec sa ville jumelle Bamako (2024 marquant le 50e anniversaire du jumelage entre les deux villes), prend acte de cette décision et en tire les conséquences pour ce qui relève de sa propre action de coopération.

La collectivité a d'ores et déjà pris contact avec ses partenaires maliens et entend réunir prochainement les associations du territoire et les directions de la Ville et d'Angers Loire Métropole qui travaillent sur les projets de coopération avec Bamako.

« Nous suivons avec attention l'évolution de la situation pour adapter notre action et continuer à porter une politique dynamique de coopération », conclut Benoît Pilet.